

# Lutte contre les discriminations : la ville de Dole avance pas à pas

**Égalité.** En décembre 2010, le conseil municipal lançait son vaste plan de lutte contre les discriminations. Le point de ce qui a été fait en 2 ans avec Raphaëlle Manière, l'élue en charge du dossier.

« Nous avons à Dole un plan de lutte très ambitieux. Peu de communes sont allées aussi loin dans la démarche » observe Raphaëlle Manière, conseillère municipale en charge de l'égalité à Dole. Mais en matière de lutte contre les discriminations et à la lumière de deux années d'engagement sur la question, force est de constater que ce sont des questions qui exigent du temps et de l'opiniâtreté. « Nous sommes en processus » convient l'élue qui ne cache pas qu'elle aurait bien aimé que les choses avancent plus vite. Le 14 décembre 2010, le conseil municipal de Dole

engageait son plan territorial de lutte contre les discriminations.

La démarche s'appuyait sur un état des lieux établi par un cabinet extérieur. Celui-ci pointait en effet des inégalités en matière professionnelle mais aussi d'accès à la culture et aux loisirs. « Nous avons aussi découvert des choses en terme de perception de la discrimination. Laquelle notion s'avère très précise et s'appuie sur 18 critères bien définis » souligne l'élue.

Dès lors, les élus décidaient d'agir. « Nous avons décidé de travailler essentiellement sur deux critères : le sexe et l'origine » indique Raphaëlle Manière. Six fiches-actions

ont été élaborées. « Mais toutes n'ont pas avancé au même rythme » convient l'élue.

Ce qui a bien fonctionné concerne la sensibilisation. Contre les stéréotypes et en faveur de la culture de l'égalité, le plan s'appuie sur les journées du 25 novembre (contre les violences faites aux femmes) et du 8 mars (journée de la femme). Conférences, débats et autres initiatives visant à promouvoir une éducation non sexiste constituent les vecteurs de cette information grand public.

Le second volet d'accès au droit s'est traduit par la mise en place de permanences au centre Schweitzer de la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), de Juravem (association d'aide aux victimes et de médiation), de Femmes debout et du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles). Par ailleurs, une plaquette d'information sera éditée dès le début de l'année 2013.

Concernant l'égalité professionnelle au sein des services municipaux, « nous manquons de ressources en



Photo DR

interne » regrette Raphaëlle Manière. Un rapport de situation est en cours. Une commission « égalité professionnelle » devrait être mise en place très vite. Des efforts dans le recrutement ont d'ores et déjà été consentis. C'est ainsi par exemple que 50 % des saisonniers sont maintenant recrutés hors du réseau des enfants des personnels. Quant au secteur socioculturel, « nous réfléchissons avec les associations engagées dans ce processus. Mais ça avance difficilement » regrette l'élue. ■

**Karine Jourdan**  
karine.jourdan@leprogres.fr

## 5 domaines, 18 critères

Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap..., dans un domaine visé par la loi. Ces domaines sont l'Emploi, l'Éducation, le Logement, le Service Public et les biens et services. Quant aux critères de discrimination, il s'agit de l'orientation sexuelle, les mœurs, les opinions politiques, les convic-

tions religieuses, les activités syndicales, l'apparence physique, l'état de grossesse, le handicap, l'état de santé, les caractéristiques génétiques, l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, l'appartenance vraie ou supposée à une nation, l'appartenance vraie ou supposée à une race, et le patronyme.

## Repères

6 fiches actions ont été définies par le conseil municipal. Il s'agit de l'information, de l'accès aux droits, de l'accès à l'emploi, des inégalités dans l'emploi au sein des services municipaux, du secteur socioculturel et des représentations des emplois. **20 000** euros de crédits d'État sont consacrés annuellement à ces questions.